CSPLP 3159

République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale

DOCUMENT D'ORIENTATION STRATEGIQUE POUR LA PROMOTION DES FAMILLES (DRATF 0)

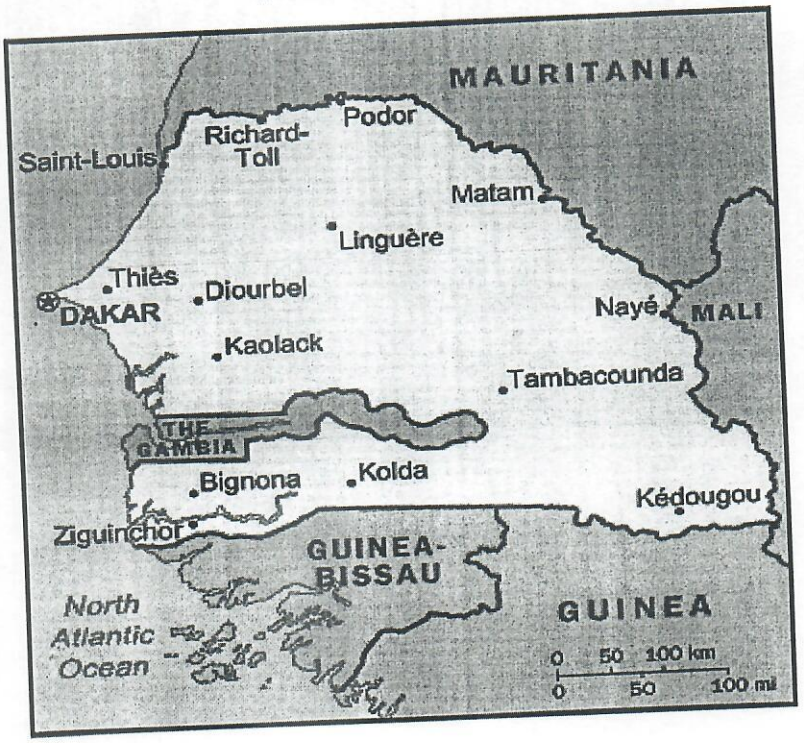

OCTOBRE 2003

PLAN

Liste des sigles .....

Avant propos .....

Chapitre I : Contexte et justification du document d'orientation stratégique

Chapitre II : la famille : sa situation et sa dynamique au Sénégal .....

2. 1. le concept de famille .....

2. 2. les caractéristiques de la famille .....

2. 3. les facteurs d'évolution.....

2. 4. l'identification des besoins de la famille .....

Chapitre III : les principes de base du document d'orientation stratégique..

Chapitre IV : les objectifs et les lignes d'action prioritaires .....

4. 1. les objectifs .....

4. 2. les axes stratégiques .....

A. Intégration de la dimension familiale dans les politiques et programmes .....

B. Sensibilisation de l'opinion sur la situation et les besoins de la famille .....

C. Recherche / Action .....

D. Autonomisation des familles.....

E. Renforcement des mécanismes et des instruments de promotion de la famille .....

F. Renforcement des droits et des devoirs de la famille.....

G. Equité et égalité de genre dans la famille.....

H. Protection sociale, droits de l'enfant et des autres membres de la famille .....

I. Santé et Nutrition.....

J. Education et transmission de la culture .....

K. Famille monoparentale .....

L. Famille et personnes âgées.....

M. Famille et personnes handicapées .....

Chapitre V. le cadre institutionnel et le financement .....

5. 1. le cadre institutionnel .....

5.2. le financement.....

LISTE DES SIGLES

CCC	Communication pour un Changement de Comportement
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTC	Diphtérie, Tétanos, Coqueluche
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EPPS	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal
IEC	Information, Education et Communication
IRA	Infection Respiratoire Aiguë
MFSN	Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale
MICS	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PCIME	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance
QUID	Questionnaire Unifié des Indicateurs Démographiques
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des Femmes
CDE	Convention Relative aux Droits de l'Enfant

AVANT PROPOS

En outre

En effet, l'analyse de la situation économique et sociale du pays montre que le divorce est l'un des principaux facteurs de basculement qui précipitent les ménages dans la pauvreté. La séparation des conjoints engendre souvent une diminution nette des revenus et une augmentation des charges financières et sociales pour le parent à qui revient la garde des enfants.

De ce constat, il peut être retenu que le développement économique et social ne peut être pleinement réalisé sans la protection et l'essor de cette institution sociale qu'est la famille. Il a été découvert en même temps que pour assurer correctement la prise en charge intégrée de la petite enfance, il est nécessaire de développer des programmes de promotion économique et sociale de la famille.

Cette prise de conscience sur la nécessité d'accompagner les familles se traduit par l'engagement et la ferme volonté politiques des autorités, qui se sont matérialisés à travers la création du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale (MFDSSN) chargé d'élaborer et d'exécuter la politique nationale de la famille. Les missions du MFDSSN en direction de la famille reposent principalement sur deux grandes stratégies : la valorisation socioculturelle et la promotion économique de la famille. Elles sont soutenues par des actions prioritaires axées sur la recherche, l'équité et l'égalité de genre, l'amélioration de la santé, la protection des personnes vulnérable et la vulgarisation des droits et devoirs de la famille. Ces actions visent à améliorer le bien – être familial et les conditions de vie des populations notamment dans les zones rurales et les périphéries des grandes villes.

CHAPITRE II : LA FAMILLE, SA SITUATION ET SA DYNAMIQUE AU SENEGAL

On manque souvent de connaissances à jour dont on aurait besoin pour apporter une réponse concrète aux préoccupations concrètes des familles. Les mutations sociales rapides entraînent des bouleversements de la forme, de la structure, des fonctions, de la situation et des valeurs de la famille. Ce manque de données impose d'actualiser en permanence les connaissances qui servent à fonder les politiques et les programmes sur des bases objectives permettant de répondre aux besoins spécifiques de tous les types de famille. A cet effet, il importe de procéder à une analyse de la situation pour préciser les caractéristiques et les facteurs d'évolution, et pour identifier de façon correcte les besoins des familles afin d'y apporter une réponse adéquate.

2. 1. Le concept de famille

Selon la définition sociologique, la famille est l'unité de base de la société. Elle est un élément fondamental de la société. Elle est une communauté de personnes, de fonctions, de droits et de devoirs et constitue une réalité culturelle, économique et sociale. La famille est également un cadre naturel pour le développement et le bien-être de tous ses membres. Elle est un espace privilégié d'échanges, de communication et de solidarité entre générations. La famille est le lieu primaire de socialisation de la personne et à cet effet conserve un rôle important dans l'établissement et la régulation de l'ordre social.

En Afrique et au Sénégal en particulier, la famille revêt un caractère élargi car elle regroupe un ensemble de personnes qui reconnaissent entre elles des liens de parenté, de filiation et d'alliance. Ainsi, la famille peut être étudiée à plusieurs niveaux : le clan, le lignage, le segment de lignage, l'unité résidentielle et l'unité biologique. La signification du terme de famille peut aussi bien être le noyau nucléaire qu'un ensemble plus ou moins large d'individus apparentés.

La famille élargie est constituée de membres directs issus de l'union conjugale, tout en intégrant les autres personnes ayant des liens de parenté avec le couple. La communauté de biens, très sacrée pour la famille, est le résultat de la philosophie de gestion où les intérêts collectifs sont mis en exergue au détriment de la notion de propriété individuelle. Le système de solidarité fait que l'individu trouve sa place

grâce à une intégration aussi bien verticale qu'horizontale ; ceci donne au groupe familial toute la latitude de contribuer de façon collégiale à l'éducation des enfants et à la production dans une organisation sociale très structurée tenant compte des classes d'âges.

Alors que dans les pays industrialisés, la notion de famille est beaucoup plus restreinte du fait de leur niveau de développement, en Afrique la notion de famille est plus large. Cela montre que la conception de la famille peut différer d'une culture à une autre, d'une zone géographique à une autre, d'une société à une autre.

La conception de la famille varie selon les sociétés et leur stade d'évolution. Cette variation peut se manifester dans l'exercice des différentes fonctions que joue l'institution familiale, à savoir : la reproduction, la production, la consommation, la formation sociale, l'éducation et la transmission des valeurs.

En définitive, il y a une réelle difficulté de trouver une définition précise de la notion de famille qui serait universellement valable et unanimement acceptée. Cependant, les avis semblent moins partagés en ce qui concerne le rôle capital que joue la famille dans la vie sociale, économique et culturelle d'un pays.

Ainsi, au Sénégal comme ailleurs, le développement ne peut être pleinement réalisé sans la protection et l'essor de cette institution sociale qu'est la famille car elle peut être affectée négativement par facteurs économiques et sociaux tels que l'industrialisation, l'urbanisation, la santé, l'éducation et l'emploi.

Mais pour assurer la protection et l'essor des familles, il convient d'abord de bien maîtriser leurs caractéristiques.

2. 2. les caractéristiques de la famille

La mise en place de stratégies d'intervention efficaces et efficientes en faveur des familles nécessite une bonne connaissance des éléments qui les caractérisent aux plans sociodémographique, psychosocial et socioéconomique.

2.2.1. les caractéristiques socio-démographiques

Avec environ 10 millions d'habitants, le Sénégal est caractérisé par une jeunesse de sa population, un déficit des hommes par rapport aux femmes, un fort taux d'urbanisation, un niveau de fécondité élevé et un niveau d'analphabétisme élevé surtout chez les femmes.

La population est inégalement répartie dans l'espace national. Elle est surtout concentrée à l'Ouest et au Centre au détriment de l'Est et du Nord faiblement peuplés. 65% de la population vivent sur seulement 14% du territoire et la région de Dakar regroupe un quart de la population sur une superficie représentant 0,3% de l'espace national, c'est la région la plus densément peuplée avec 4231 habitants / km^2 (situation économique et sociale du Sénégal, 2000)

Avec une croissance urbaine de 4%, le Sénégal est l'un des pays les plus urbanisés de l'Afrique de l'Ouest et Dakar abrite l'essentiel de la population urbaine. La forte urbanisation est en corrélation directe avec l'exode rural qui continue d'alimenter les périphéries des grandes villes créant ainsi des bidonvilles et des habitations spontanées où les conditions d'assainissement sont souvent déplorables. Les principales zones d'accueil pour les migrations intérieures sont les régions de Dakar, Diourbel, Kaolack et Tambacounda. Par contre, Saint-Louis, Louga, Thiès, Fatick, Matam et Ziguinchor ont des soldes migratoires négatifs.

Les migrations internationales sont aussi très importantes. Elles concernent toutes les régions et toutes les catégories de la population active et ont un impact réel sur la situation socioéconomique des régions de départ. Les flux migratoires sont dirigés pour l'essentiel vers l'Afrique centrale et australe, l'Europe notamment la France et l'Italie mais aussi vers les Etats Unis. Les émigrés jouent un rôle important dans le maintien de la stabilité familiale grâce à leur participation financière dans la satisfaction des besoins de leurs familles restées au pays.

Les migrations concernent plus les hommes et contribuent à creuser le déséquilibre des effectifs entre les hommes et les femmes. Le sexe ratio est en faveur des femmes qui représentent 52% de la population totale.

En 1988, le Sénégal comptait 784 484 ménages constitués en moyenne de 9 personnes. En outre, 65 % des personnes vivent dans des ménages où il y a les conjoints et les enfants ce qui témoigne de l'importance de la vie en famille.

Toutefois, signalons que la taille des ménages est plus grande en zone rurale qu'en zone urbaine (9,5 contre 8,2). Dans les villes, 15% des ménages comptent 1 ou 2 personnes. Les ménages dirigés par les hommes représentent 81,4 %. Cependant, force est de reconnaître que le nombre des ménages dirigés par les femmes connaît une augmentation progressive. De 15,8 % dans l'EDS II, le pourcentage passe à 18,4 % dans l'EDS III, soit une hausse de 16% entre les deux enquêtes.

Les jeunes de moins de 20 ans qui représentent plus de 50 % de la population totale dont l'âge moyen est de 21,4 ans. Les plus de 65 ans représentent 4,6 %.

La jeunesse de la population explique, en partie, l'importance du coefficient de dépendance économique qui se situe à 103%. Il est plus élevé en zone urbaine qu'en milieu rural. Cette forte situation de dépendance a des incidences directes sur le niveau socioéconomique du Sénégal et des familles en particulier.

La jeunesse de la population est la résultante directe de l'importance du taux de fécondité. En effet, le nombre moyen d'enfants par femme est de 5,2. Le niveau élevé de fécondité s'explique par la faible couverture contraceptive 8% et la précocité des mariages notamment en zone rurale même si le phénomène dans son ensemble a régressé d'une unité de 1986 à 1997 comme l'indique la troisième enquête démographique et sanitaire (EDS III). L'effet de l'instruction sur le niveau de fécondité est net. A en croire l'EDS III, les femmes du niveau secondaire ou plus ont une fécondité deux fois moins élevée que celles n'ayant aucune instruction. En plus, avec les campagnes d'informations et de sensibilisation sur la santé de la reproduction, le niveau de fécondité a enregistré une baisse progressive.

Le taux de mortalité des moins de cinq ans reste très élevé malgré les nombreux programmes mis en place pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel du couple mère-enfant. La mortalité infanto-juvénile est de 140 pour mille chez les filles contre 149 pour mille chez les garçons (Rapport national sur le suivi du sommet mondial sur les enfants, 2000). Les principales causes de décès chez les enfants sont le

2.2.2. les caractéristiques psychosociales

Le contact avec d'autres cultures facilité par le développement des voies de communication et l'implantation de l'école française a suscité des bouleversements importants dans la société. En effet, la découverte d'autres types de société organisés sur la base de normes différentes a entraîné une remise en cause de certaines de nos valeurs et a fait perdre à la famille son monopole dans l'éducation des enfants. De nouvelles habitudes et des besoins de types nouveaux se sont vite créés et obligent les populations, notamment les chefs de famille à émigrer vers des zones éloignées de leur domicile à la recherche de l'argent.

Ainsi, le retour des travailleurs saisonniers et des élèves aux villages a favorisé l'introduction d'une nouvelle échelle de valeurs basée essentiellement sur la richesse matérielle.

✓ **L'exode et ses conséquences**

Le séjour dans les villes fait acquérir aux populations de la zone rurale des habitudes qu'elles ne tardent pas à introduire dans leurs villages d'origine. De retour aux villages les émigrés qui ont pu accumuler des capitaux deviennent auprès de leurs camarades le modèle à imiter. Ils contribuent, avec l'apparence d'aisance qu'ils dégagent, à créer les mirages d'une ville où on gagne bien et facilement sa vie. Cette image défigurée de la ville a beaucoup contribué à la déstructuration de la cellule familiale et à l'émergence d'un cadre de référence basé sur l'individualisme.

La cohabitation difficile entre modernisme et tradition a fait perdre aux populations certains repères socioculturels sans que les nouveaux ne soient en mesure de les remplacer de façon efficace. Cette situation que l'on retrouve aussi bien en ville qu'en campagne est à l'origine des conflits de génération et de la déstabilisation des familles.

✓ **L'éducation**

Dans les sociétés traditionnelles africaines, de la naissance à la vieillesse, l'individu était pris en charge par la communauté et était doublement intégré dans celle–c i par l'intermédiaire de la lignée et de la classe d'âge. Cette forme d'éducation avait l'avantage d'être adaptée aux sociétés d'alors.

paludisme, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës (IRA). La malnutrition est impliquée dans 33% des cas de décès et touche 19 % des enfants de moins de cinq ans. Les problèmes de malnutrition qui se posent avec le plus d'acuité au Sénégal sont l'insuffisance pondérale sévère, la carence en vitamine A et en iode. Ils sont plus fréquents en milieu rural qu'en zone urbaine.

L'importance de la mortalité et de la morbidité est en partie liée au faible niveau d'éducation des populations. Le taux de scolarisation de 65,5% est encore loin de l'objectif de la scolarisation universelle. Et malgré les efforts enregistrés ces dernières années, les filles sont moins scolarisées que les garçons (58,1 % contre 73,1%). En plus, leur maintien à l'école continue à poser des difficultés car elles sont souvent sollicitées par leurs mères pour participer aux travaux domestiques.

L'analphabétisme des adultes est également très répandu mais il touche plus les femmes que les hommes surtout dans les zones rurales. Seuls 56,1 % des hommes de plus de 15 ans sont alphabétisées contre 28,5% chez les femmes de la même tranche d'âge.

La mortalité maternelle se situe quant à elle à 510 décès pour 100.000 naissantes vivantes. Toutefois, elle est inégalement répartie à travers les différentes régions avec des pics à Tambacounda et à Kolda (850 décès pour 100.000 naissances vivantes). Les principales causes de décès maternel sont les hémorragies du post partum, les dystocies et les avortements.

Par ailleurs, on note une corrélation négative entre le taux de consultation prénatale, le nombre d'accouchements assistés, l'accessibilité à des soins obstétricaux d'urgence.

L'infection au VIH/SIDA a malgré sa prévalence relativement faible, des incidences négatives sur la stabilité des familles. Les orphelins et enfants vulnérables face au SIDA sont de plus en plus nombreux et constituent un groupe particulier avec des besoins spéciaux pour lesquels il convient d'apporter une réponse adéquate en rapport avec les familles.

Par contre, l'école met l'accent plus sur l'instruction que sur l'éducation. Elle transmet des connaissances sans forcément créer les conditions d'intégration de l'individu dans sa société. Parfois même elle constitue un facteur de déstabilisation des communautés. L'école a qui est confiée l'éducation des enfants n'a généralement ni les moyens ni les compétences pour prendre correctement en charge cette fonction. Ainsi, les enfants reçoivent comme model éducatif les images que leur offrent les chaînes de télévision étrangères qui souvent véhiculent des valeurs en rupture avec les us et coutumes en vigueur dans leur société. De là, naissent les tensions au sein des familles entre parents analphabètes dans leur grande majorité et enfants généralement attirés par le modèle de vie occidental.

Le taux d'analphabétisme élevé chez les adultes (59%) a une influence directe sur les comportements, attitudes et pratiques des parents en ce qui concerne le mariage, l'éducation des jeunes, la santé de la reproduction, y compris le planning familial et la prévention des IST/SIDA.

D'où la nécessité de favoriser la création de cadre d'échange entre jeunes et personnes âgées pour transmettre aux nouvelles générations les valeurs positives de la société.

- ✓ **L'urbanisation**

La population urbaine s'accroît très rapidement. Elle est passée de 23% en 1960 à 39 % en 1988. Cette urbanisation rapide et mal maîtrisée a créé des dysfonctionnements importants à la fois au niveau des villes et des campagnes. La concentration des individus dans les périphéries des zones urbaines a engendré le développement de quartiers populeux avec très peu d'infrastructures où les habitants s'investissent, pour l'essentiel, dans un secteur tertiaire hypertrophié. L'occupation des rues et des espaces publics par le commerce fait que les jeunes ne disposent plus de terrain de jeu où ils peuvent développer des activités sportives ou culturelles. Il s'y ajoute la promiscuité dans les foyers avec tout ce que cela implique comme risque sur la santé et le développement harmonieux du jeune enfant.

L'étroitesse des espaces d'habitation, notamment à Dakar, crée une civilisation de la rue où les jeunes font l'apprentissage de la délinquance en l'absence de parents préoccupés, avant tout, par les questions de survie telles que l'alimentation, le

du ménage sont fortement liés à la pauvreté. En effet, les ménages pauvres se caractérisent par leur grande taille et le faible niveau d'instruction de leur chef.

La pauvreté se manifeste, selon le DSRP, par la violence, la délinquance, la mendicité, la prostitution, le travail des enfants et la dégradation de l'environnement. En effet, la montée de la délinquance des jeunes, l'augmentation du nombre des talibés et des mendiants, la prostitution des mineures peuvent être imputables au relâchement des efforts des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères.

Les points de rupture qui basculent les populations dans la pauvreté sont à en croire le DSRP, d'ordre naturel ou anthropique. Les facteurs naturels sont: (i) les sécheresses successives; (ii) l'érosion côtière, l'intrusion marine et son corollaire, la salinisation des terres; (iii) la dégradation des terres; (iv) les calamités naturelles telles que les incendies, les inondations des champs et (v) la destruction des cultures par les parasites.

Les facteurs anthropiques sont (i) les pratiques usuraires et le divorce; (ii) le déplacement des populations à la suite de conflits, la pression démographique, les conflits fonciers et le vol de bétail; (iii) la réduction du trafic de la Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal qui a supprimé beaucoup d'activités autour des gares; (iv) la mise en place des politiques d'ajustement structurel (Nouvelles Politiques Agricole et Industrielle) et leur corollaire et (v) la dévaluation du franc CFA de 1994.

Avec la multiplication de l'offre de bien et de services les besoins des ménages se sont multipliés de même que leur consommation. Mais du fait de la rareté des ressources, les chefs de familles sont obligés de renoncer à la satisfaction des intérêts stratégiques pour pourvoir aux besoins pratiques plus pressants. Le coût d'opportunité pour assurer le minimum vital devient alors si élevé qu'il devient compromettant pour l'éducation et la prise en charge sanitaire des membres de la famille.

Eu égard à ce qui précède, il apparaît clairement que la famille n'exerce plus toute seule ses fonctions essentielles notamment éducatives, sanitaires voire sociales. Elle

les partage avec d'autres institutions sociales si elle ne les délégue pas tout simplement. Confrontée aux difficultés économiques et au bouleversement des normes et repères, la famille sénégalaise arrive difficilement à satisfaire ses besoins.

2. 3. les facteurs d'évolution et les germes de changement

Avec le développement des Nouvelles Technologies de Communication et de l'Information (NTIC) les familles subissent de plus en plus d'influences de la part de l'extérieur. Les images et les ondes sont en train de se substituer aux familles dans la transmission des valeurs et des normes et dans l'éducation. Il s'y ajoute l'intensification des migrations nationales et internationales qui ont beaucoup contribué au bouleversement des modes de vie et à la déstructuration des structures sociales. La cellule famille est ainsi marquée par une transition tant du point de vue de sa composition que de son organisation. La famille élargie, composée des ascendants, descendants et collatéraux a tendance à se nucléariser notamment en zone urbaine. Les principaux facteurs de ce changement sont d'ordre économique et social. Les pressions économiques que vivent les familles en ville et le manque d'espace ont participé à la réduction de la taille des ménages. Parallèlement, on assiste à une implication plus effective des femmes dans la prise en charge des dépenses de la famille et la prise de décision. Elles assument plus de responsabilités à l'intérieur et à l'extérieur de la famille ce qui exige de leur part des compromis parfois difficiles entre activités professionnelles et charges domestiques.

Cependant, rares sont les familles urbaines de type strictement nucléaire. Il existe toujours un membre autre que les parents et les enfants, mais il reste évident que la tendance à la nucléarisation des familles se poursuit malgré l'élan de solidarité encore fort chez les Sénégalais.

Dans les zones rurales, quoique le phénomène soit moins apparent, la tendance est aussi à la diminution de la taille des familles. De retour de voyage, les émigrés quittent souvent la maison familiale pour déménager dans des villes comme Touba ou Dakar s'ils ne construisent pas à coté de leurs parents dans le même village.

Au total, ces mutations ont des incidences sur la prise en charge des tout-petits et l'éducation des enfants notamment à cause de l'absence fréquente des deux parents et de l'insuffisance des structures adéquates de développement intégré de la petite

enfance. Elles affectent également de façon négative les groupes vulnérables de la société tels que les personnes handicapées et les malades chroniques qui ne peuvent plus bénéficier des soins de la tante, de la grand-mère ou des oncles.

Cependant, à coté des tendances négatives nées des mutations, il existe une volonté pour les familles notamment pour leurs membres femmes et jeunes de mener des activités productives dans les différents secteurs de la vie économique. C'est ce qui explique sans doute la vitalité du mouvement associatif féminin et le foisonnement des groupements d'épargne et de crédit.

2. 4. l'identification des besoins de la famille

De l'analyse qui précède, il ressort trois catégories principales à savoir (i) le renforcement du pouvoir économique, (ii) la promotion sociale et la valorisation du rôle fondamental que joue la famille (iii) l'accompagnement des familles à assumer correctement leurs devoirs et à exercer pleinement leurs droits.

Il convient de préciser que l'analyse situationnelle de laquelle découlent les besoins n'est point exhaustive mais aussi, qu'il est nécessaire, compte tenu de l'évolution rapide des besoins des familles et de la complexité des questions d'ordre social, de s'inscrire dans une logique dynamique et itérative pour répondre de manière efficace aux attentes des populations.

CHAPITRE III : LES FONDEMENTS ET LES PRINCIPES DE BASE DE LA POLITIQUE FAMILIALE

3.1. les fondements

Les raisons qui justifient l'élaboration du document d'orientation stratégique de la famille trouvent leurs fondements dans la constitution et les engagements pris par le Sénégal au niveau international.

En effet, la constitution stipule dans son article 17 que le mariage et la famille constituent la base naturelle et morale de la communauté humaine. Ils sont placés sous la protection de l'Etat.

L'Etat et les collectivités publiques ont le devoir de veiller à la santé physique et morale de la famille et, en particulier des personnes handicapées et des personnes âgées.

L'Etat garantit aux familles en général et à celles vivant en milieu rural en particulier l'accès aux services de santé et au bien être. Il garantit également aux femmes en général et à celles vivant en milieu rural en particulier, le droit à l'allègement de leurs conditions de vie.

En plus, dans le programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement, les Etats parties dont le Sénégal s'engagent à ce que toutes les politiques de développement économique et social répondent pleinement aux droits et aux besoins divers et changeants des familles et de leurs différents membres, et à fournir l'appui et la protection nécessaires, en particulier aux familles les plus vulnérables et à leurs membres les plus vulnérables.

De même, la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) stipule dans son préambule que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien – être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté.

En outre, le plan d'action pour l'application de la déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant reconnaît que c'est à la

CHAPITRE IV : LES OBJECTIFS ET LES LIGNES D'ACTION PRIORITAIRES

La politique familiale s'inscrit dans le cadre de la création d'un environnement économique et social pour assurer le plein épanouissement des populations au sein des familles. Autrement dit, il s'agira de préserver les familles des maux de la société tels que l'exclusion sociale et de la pauvreté qui engendrent l'instabilité, la violence et l'insécurité. La finalité étant de faire pleinement jouer à la famille son rôle de production, de reproduction, de socialisation et de transmission des valeurs positives de la société dans le respect des droits humains notamment ceux des femmes et des enfants.

4. 1. les objectifs généraux

La politique familiale du Sénégal vise les objectifs généraux suivants :

(i) Promouvoir économiquement la famille par le développement de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de l'accès aux moyens de prouction ~~de production~~ ;

(ii) Améliorer le niveau d'information des familles par rapport à leurs droits et devoirs grâce à des programmes soutenus d'information, d'éducation et de communication pour un changement positif des comportements ;

(iii) Promouvoir la stabilité et l'équilibre social au sein des familles en vue de préserver les intérêts des enfants.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus mentionnés, les programmes en faveur des familles devront s'articuler autour des lignes d'action suivantes.

4.2. les lignes d'action prioritaires

A) INTEGRATION DE LA DIMENSION FAMILIALE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES

Ces dernières années les stratégies de développement n'ont pas suffisamment tenu compte du rôle des familles dans la société ni des effets de celles –ci sur les familles. L'analyse des agrégats macroéconomiques n'intègrent jamais le travail que fournit la famille dans l'éducation et les soins dispensés à ses membres. Pourtant on est tous d'avis que la famille est le lieu primaire d'éducation, de protection et de prise en charge sanitaire et psychosociale des personnes. Ceci oblige à repenser les notions

d'efficacité et d'efficience dans l'utilisation des ressources quand on sait qu'elles ne tiennent généralement compte que des ressources rémunérées utilisées pour produire.

Sous ce rapport, il est nécessaire de tenir davantage compte du rôle que joue la famille dans le développement humain durable. Aussi, faudrait-il intégrer une dimension familiale dans les politiques et programmes pour éviter de réduire les potentialités énormes des familles dans la prise en charge globale de ses membres.

a) objectifs

- ✓ Intégrer une dimension familiale dans toutes les politiques et tous les programmes de développement ;
- ✓ Prendre des mesures pour atténuer les effets négatifs des politiques et programmes sur les familles ;

b) stratégie

Mettre en place un comité d'experts regroupant des représentants des ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre de politiques ayant des incidences sur le bien-être et la prospérité des familles.

B) LA SENSIBILISATION DE L'OPINION SUR LA SITUATION ET LES BESOINS DE LA FAMILLE

Les décideurs et les leaders d'opinion doivent être sensibilisés sur le rôle important que joue la famille et sur la nécessité de lui accorder un appui soutenu pour lui permettre de s'acquitter correctement des ses fonctions.

Un plaidoyer soutenu doit être mené en direction des décideurs pour les sensibiliser sur la nécessité d'investir dans les familles si on veut atteindre les objectifs en matière d'amélioration du statut de la femme et de défense des droits de l'enfant conformément à la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Convention sur l'Elimination de toutes les Discriminations à l'Egard des Femmes (CEDEF). En Afrique et au Sénégal en particulier, l'essentiel des soins que reçoivent les enfants provient des membres de sa famille. De là même manière, l'éducation qui est le principal déterminant des relations de genre dans une société donnée est assurée par la famille. Cette situation impose que l'enfant, la femme, la personne âgée de

même que la personne handicapée soit pris comme des éléments appartenant à des familles où le comportement des uns interfèrent sur celui des autres.

a) objectifs

- ✓ Faire prendre conscience aux décideurs et aux autorités de manière générale du rôle important que la famille joue dans le développement humain durable et de la nécessité d'investir dans les familles ;
- ✓ créer un cadre national de concertation et d'échange sur les questions intéressant les familles

b) stratégie

La stratégie peut, à ce niveau, s'appuyer d'une part sur l'organisation des événements spéciaux comme la célébration de la journée internationale des familles, **le 15 mai**, pour sensibiliser le plus largement possible l'opinion et d'autre part sur l'institutionnalisation d'une conférence annuelle. Cette « conférence de la famille » réunira chaque année toutes les parties prenantes et acteurs impliqués dans la promotion de la cellule de base de la société en vue de proposer des mesures concrètes pour la promotion des familles.

C) LA RECHERCHE – ACTION

La formulation de politique et de programmes pertinents en faveur des familles supposent que leurs besoins soient bien identifiés. Pour ce faire, il est nécessaire d'actualiser régulièrement les connaissances sur la forme, la structure, les fonctions et la situation des familles compte tenu de l'évolution rapide du contexte politique, économique et social. Il s'agira donc de faire de sorte que la représentation que l'on se fait de la famille ainsi que les programmes qui la concernent reposent sur des informations exactes.

a) objectifs

- ✓ Disposer d'une base de données actualisées sur les familles et sur les organisations qui s'intéressent aux questions relatives à cette cible ;
- ✓ Permettre au ministère en charge des familles de coordonner et de capitaliser les interventions en faveur de cette cible.

b) stratégie

La stratégie de base, à ce niveau, peut consister au développement d'un partenariat dynamique avec les universités et instituts de recherche pour que les résultats de la recherche puissent servir de balise à la décision politique. Aussi, les capacités des agents ayant en charge le pilotage des programmes devraient –elles être renforcées par l'octroi de bourses de perfectionnement et de recyclage.

D) AUTONOMISATION DES FAMILLES

Les familles jouent un rôle important dans le bien – être social et le développement durable. Par les soins et l'attention qu'elle accorde à ses membres et ses fonctions d'éducation, de socialisation et de sécurisation, la famille constitue un facteur essentiel de progrès et de stabilité sociale, élément indispensable pour un développement humain durable. A ce titre, donner aux familles les moyens d'accomplir correctement leurs fonctions devient une exigence pour asseoir un développement dont les hommes et les femmes sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. Les interventions pour l'autonomisation des familles et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables devront impérativement être axées, au moins, sur l'emploi, le logement, la formation, l'accès au crédit et au matériel de production.

a) objectifs

- ✓ Créer un environnement favorable au plein épanouissement de la famille et de ses membres ;
- ✓ Réduire le pourcentage de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté.

b) stratégie

La stratégie de base consistera à promouvoir l'entrepreneuriat familial par la mise à disposition d'équipements de production et de fonds de roulement au profit des familles dans les zones les plus touchées par la pauvreté[1].

[1] Les zones les plus touchées par la pauvreté sont à en croire la DSRP : les zones rurales de Kaolack, Fatick, Kolda, Diourbel et Tamba.

E) RENFORCEMENT DES MECANISMES ET DES INSTRUMENTS DE PROMOTION DE LA FAMILLE

L'élaboration et l'exécution de politiques et programmes pertinents en faveur des familles dépendent des ressources humaines et financières disponibles au niveau des structures chargées de cette question. Dès lors, il devient nécessaire de les renforcer en personnels et en moyens logistiques pour leur permettre d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions. La mise en place d'un observatoire de la famille et de deux sous observatoires s'occupant respectivement des droits de la femme et des droits de l'enfant s'inscrit dans ce même sillage. L'observatoire pourra relayer la direction chargée des questions de famille en collectant des données et en jouant un rôle d'alerte et de sensibilisation de l'opinion sur l'importance d'intégrer la dimension familiale dans les politiques et programmes de développement économique et social.

Dans ce même cadre, le ministère devra soutenir l'appui qu'il accorde aux organisations de défense des intérêts de la famille en leur accordant des formations dans le domaine du renforcement des capacités organisationnelles. Ainsi, le ministère en rapport avec les ONG et la société civile devra contribuer à la création d'un réseau des organisations impliquées dans la promotion de la famille.

Par ailleurs, le ministère en charge de la famille de concert avec les ministères en charge de la justice et des affaires étrangères, doit veiller à l'harmonisation des lois nationales et les engagements pris par le Sénégal au niveau international. Il doit en plus contribuer à ce que l'application de ces instruments juridiques nationaux et internationaux soit effective.

a) objectifs

- ✓ Renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la structure gouvernementale en charge de l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique familiale ;
- ✓ Appuyer les organisations de défense de la famille à mettre en place un réseau national pour une meilleure coordination et une plus grande efficacité des interventions ;
- ✓ Encourager les collectivités locales à développer des programmes en faveur des familles.

b) stratégie

Le renforcement des capacités et le partenariat sont les principales stratégies sur laquelle l'on peut s'appuyer pour réaliser les objectifs ci-dessus décrits.

F) LA VULGARISATION DES DROITS ET DEVOIRS DE LA FAMILLE

Le dispositif de soutien à la famille est actuellement caractérisé par sa timidité, mais malgré cette relative faiblesse, on se rend compte que les populations sont mal informées sur les programmes développés par le Gouvernement et les organisations de la société civile en faveur des familles. La question de l'accès à l'information se pose comme un problème majeur pour les familles. De plus, le faible niveau de déclaration des naissances, des mariages et des décès indique de façon nette que les familles, dans leur grande majorité, ignorent leurs droits et devoirs. Le phénomène grandissant des enfants de la rue et dans la rue est aussi est un indicateur de la démission de certaines familles face à leurs responsabilités.

De ce constat, il ressort la nécessité de mettre en place des points d'information des familles sur leurs droits et devoirs mais aussi sur leurs opportunités.

Ces points d'information auront également pour rôle de mener des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté à l'endroit des populations. Le renforcement de la culture citoyenne devra contribuer à l'amélioration du bien – être social et de la sécurité civile.

a) objectifs

- ✓ Permettre aux familles de s'acquitter de leurs responsabilités et d'exercer leurs droits ;
- ✓ Orienter les familles, en fonction de leurs demandes, vers les dispositifs ou institutions les plus à même de répondre à leurs préoccupations.

b) stratégie

La stratégie s'appuiera sur l'ouverture d'une ligne téléphonique verte pour permettre aux familles de disposer d'informations sur des questions qui les préoccupent. Cette stratégie sera soutenue par la diffusion de dépliants en langues nationales et en français.

G) EQUITE ET EGALITE DE GENRE DANS LA FAMILLE

Comme indiqué dans les termes de référence du sommet mondial de la famille de 2004, le droit des femmes et des hommes, des fillettes et des garçons à être traités de façon égale dans la famille et dans la vie publique découle de la dignité inhérente à toute personne humaine. L'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable au bien – être de la famille et de la société.

Les hommes et les femmes doivent bénéficier des mêmes droits et des mêmes devoirs, et partager équitablement les avantages qui découlent de leur relation dans le cadre du mariage.

Dans la pratique, les discriminations et les disparités sont très courantes entre d'une part les hommes et les femmes, et d'autre entre les filles et les garçons au sein des familles. C'est précisément au niveau des familles que se créent et se développent les premiers stéréotypes sexistes qui sont à la base des déséquilibres entre les sexes. Souvent, la petite fille est dès la prime enfance préparée à être mère et ménagère au moment où le garçon est encadré pour exercer des responsabilités au niveau familial et communautaire. Cette représentation sociale des rôles respectifs des hommes et des femmes a comme conséquences des disparités importantes en défaveur des filles et des femmes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé et de l'accès au pouvoir de décision. La résultante de ces inégalités de genre est le fort taux de mortalité maternelle, analphabétisme chez les femmes et le manque de formation et de qualification professionnelle.

a) objectifs

- ✓ Assurer l'égalité de fait et de droits entre les sexes au sein de la famille ;
- ✓ Contribuer à la promotion et à la protection des droits fondamentaux de la personne, notamment ceux des femmes et des petites filles au sein de l'unité de base de la société.

b) Stratégie

La communication pour un changement de comportement (CCC) et la sensibilisation des leaders communautaires et d'opinion sur les questions de genre constituent une stratégie pertinente pour éliminer les disparités et les discriminations entre les sexes.

H) PROTECTION SOCIALE, DROITS DE L'ENFANT ET DES AUTRES MEMBRES VULNERABLES DE LA FAMILLE

Certains groupes sociaux doivent être protégés de la pauvreté et de l'exclusion : il s'agit des personnes handicapées, des personnes âgées, des personnes déplacées, et des familles qui ont perdu leurs revenus suite à un divorce ou un décès. Ils représentent des groupes vulnérables pour lesquels il est nécessaire de développer des programmes spécifiques eu égard à la spécificité de leurs besoins. L a Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale de même que le Fonds de Solidarité Nationale mènent déjà des actions importantes pour répondre à leurs besoins. Toutefois, leurs interventions pourraient être plus efficaces si elles étaient inscrites dans le cadre d'une politique familiale.

Au Sénégal, des milliers d'enfants sont exposés à la maladie, à la malnutrition, aux pires formes de travail et d'exploitation, et ne jouissent pas de leur droit à l'amour et à la protection des parents. On compte parmi eux des mendiants et des enfants abusés et maltraités au sein de leur propre famille. Les violences à l'égard des enfants et la non prise en compte de leurs intérêts dans les relations de couple continuent de compromettre leur chance de développer de manière harmonieuse leurs potentialités physiques et intellectuelles.

a) objectifs

- ✓ Améliorer les conditions de vie des familles vulnérables ;
- ✓ Assurer la protection des droits de l'enfant au sein de la cellule familiale.

b) stratégie

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie s'appuiera sur la création d'un cadre de synergie entre les directions ayant en charge la protection et la promotion des droits de l'enfant, l'action sociale et la solidarité nationale, et la famille.

I) LA SANTE ET LA NUTRITION

La famille joue un rôle important dans la promotion, la restauration et la préservation de la santé par la nourriture, les soins et l'attention qu'elle fournit à ses membres. En effet, l'essentiel de la prise en charge sanitaire et nutritionnelle des personnes malades est assuré par la famille qui généralement n'est pas du tout préparé à

exercer cette fonction. Or les dépenses publiques de santé dans leur globalité sont concentrées au sein du système de santé. L'éloignement des postes de santé surtout dans les zones rurales de Matam, Kolda et Tamba pose un réel problème aux populations qui, dans bien des cas, sont obligés de recourir à des pratiques parfois dangereuses. Ainsi, malgré les nombreuses campagnes de vaccination, le taux de couverture vaccinale reste faible. Il est de 51,8% pour le DTC 3 et de 47,9% pour la rougeole. La Malnutrition est toujours très répandue dans les villes et les campagnes. La prévalence de la maigreur est de 8,3% chez les 0 - 5 ans alors que 19% des enfants de cette même tranche d'âge souffrent d'un retard de croissance.

Le développement des interventions à base communautaire dans les programmes de lutte contre le paludisme et le SIDA et l'introduction de la composante communautaire dans la PCIME montrent la nécessité de coopérer étroitement avec les familles pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des femmes et des enfants.

L'éducation des parents sur la prise en charge précoce des maladies, la reconnaissance des signes de gravité de la maladie, la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les familles constituent, à n'en pas douter, les premières mesures pour améliorer l'état sanitaire et nutritionnel des populations. La situation de la famille est le principal déterminant de la santé des enfants. L'harmonie de la famille ou, au contraire, les conflits et les tensions ont des incidences directes sur la santé physique et mentale de ses membres.

La grossesse, l'accouchement et la lactation sont autant d'événements qui conditionnent la santé de la mère et de l'enfant. Le droit des familles de choisir librement, en connaissance de cause, le nombre de leurs enfants et de se décider sur les intervalles entre les naissances ne peut s'exercer qu'avec la disponibilité de services de santé de qualité. En outre, des stratégies efficaces d'éducation axées sur l'élimination des pratiques traditionnelles ou coutumières préjudiciables à la santé de la femme et de la petite fille devraient contribuer à améliorer la santé familiale et freiner la propagation de l'infection à VIH/SIDA.

a) objectifs

- ✓ Promouvoir l'adoption au sein des familles de comportements clefs favorables à la santé et à la prévention de la malnutrition ;

- ✓ S'assurer que les programmes de santé, notamment en matière de lutte contre le VIH/SIDA et la malnutrition tiennent compte du rôle que joue la famille pour prévenir les maladies et dispenser des soins ;

- ✓ Renforcer les capacités des familles pour une prise en charge précoce des maladies à domicile.

b) stratégie

La principale stratégie, dans ce domaine, sera la composante communautaire de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfance (PCIME). Elle s'appuiera sur la communication et l'éducation des populations pour un changement de comportement.

J) EDUCATION ET TRANSMISSION DE LA CULTURE

L'éducation est un droit de l'être humain. L'article 28 de la Convention relative au Droit de l'Enfant fait obligation aux Etats parties de rendre l'enseignement primaire obligatoire et gratuit.

L'éducation commence à la naissance et la famille est la principale source d'enseignement pour les enfants. Elle est aussi le principal vecteur des normes sociales de construction de l'identité culturelle.

La famille doit fournir aux enfants un cadre stimulant et favorable au développement des apprentissages et à la poursuite de la scolarité. Le niveau de scolarisation dans un pays dépend directement de la place que l'on donne à l'école dans les familles. Or la perception que les parents ont de l'éducation est fonction de leur niveau d'instruction. D'où la nécessité de l'éducation parentale et l'importance des programmes d'alphabétisation fonctionnelle chez les adultes qui n'ont pas eu la chance d'aller à l'école. .

K) FAMILLES MONOPARENTALES

Le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter, laquelle augmentation est en relation avec la multiplication des divorces, l'émigration, la séparation des conjoints ou le décès. La femme se trouve, dans la moitié des cas, seule avec les enfants pour lesquels il faut assurer la nourriture, l'éducation et le logement.

La pauvreté touche de façon plus importante les familles monoparentales. Les interventions en leur faveur visent la prévention de l'abandon des enfants, la mendicité, l'errance et la délinquance juvénile.

a) objectifs

- ✓ Accroître l'offre de service en conseil conjugal pour les conjoints et les futurs couples ;
- ✓ Favoriser le dialogue entre les membres des familles en conflit ;
- ✓ Accroître le niveau d'assistance et d'appui aux membres de la famille en situation de conflit.
- ✓ Lutter contre toutes les formes de violences conjugales

b) stratégie

Mettre en place des structures de médiation familiale et de conseil conjugal dans les quartiers pour éviter que la séparation des conjoints se fassent dans la douleur et au détriment des enfants. Ces structures seront en même temps des centres d'écoute et de conseil pour les futurs mariés et les parents en difficulté avec leurs enfants. Elles pourront faire intervenir les personnes ressources de la communauté pour jouer le rôle de médiateur.

L) LA FAMILLE ET SES MEMBRES AGES

Grâce à l'élévation de l'espérance de vie, le pourcentage des personnes âgées (ou anciens) dans la population globale augmente de plus en plus. Cela fait apparaître des besoins nouveaux en matière de prise charge médicale et sociale auxquels il faut faire face pour que le vieillissement ne soit pas synonyme de maladie. A cet effet, la famille devra être soutenue pour faciliter l'accès des anciens à de soins de qualité tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Par ailleurs, la riche expérience des anciens pourra être valorisée par l'implication de leurs organisations dans les concertations sur les questions majeures qui intéressent la nation. A ce titre, la direction qui assure leur tutelle aura pour, entre autres, missions de renforcer leur capacité organisationnelle. Il s'agira en outre, de

mieux valoriser les rôles que jouent les personnes âgées dans les familles. Elles participent à l'éducation des enfants et à la transmission des valeurs de la société.

a) objectifs

- ✓ Permettre aux familles de subvenir aux besoins physiques et psychologiques de leurs membres âgés ;

- ✓ Mettre en place des cadres appropriés d'échange et de partage pour capitaliser et valoriser le savoir - faire des anciens aux niveaux familial, social et professionnel.

b) stratégie

En ce qui concerne l'accès à des soins de qualité, la stratégie consistera à créer des cartes qui permettront aux personnes âgées d'accéder sans difficultés aux services de santé. Alors que pour valoriser leurs expériences, il importe de renforcer les capacités de leurs organisations et de les impliquer davantage dans les concertations sur les sujets d'importance qui concerne le développement du pays.

M) FAMILLES ET PERSONNES HANDICAPEES

Selon l'OMS, les personnes handicapées représentent 20% de la population sénégalaise. Le programme d'action mondial concernant les personnes handicapées stipule que des mesures doivent être prises pour empêcher l'incapacité, assurer la réadaptation et veiller à l'égalité des chances pour permettre aux personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale. La famille a un rôle primordial à jouer à ce niveau en accordant, sans discrimination, le même traitement à ses membres. Compte tenu de la complexité et de la durée des soins qu'il est demandé aux familles de fournir, un appui financier, technique et moral doit leur être accordé pour une prise en charge correcte des personnes handicapées à domicile.

Les personnes handicapées constituent des groupes vulnérables face à la pauvreté, par conséquent, il est nécessaire de mettre à leur profit des programmes de micro crédit et de formation pour favoriser leur indépendance économique. De même, un programme soutenu de réhabilitation comprenant la mise à disposition d'appareillage orthopédique devrait améliorer leur autonomie et leur mobilité.

a) objectifs

- ✓ Reconnaître et appuyer le rôle que jouent les familles pour empêcher les handicaps et s'occuper des personnes handicapées, les réadapter et leur donner des chances égales par rapport aux autres.

- ✓ Améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et celles de leur famille.

b) stratégie

La stratégie va s'appuyer sur le renforcement des capacités organisationnelles des personnes handicapées et le financement de micro projets en leur faveur. La création de centre de formation pour personnes handicapées concourt à l'amélioration de leur niveau de connaissances dans des domaines pratiques et techniques et facilite leur insertion dans des activités financièrement rentables.

CHAPITRE V. LE CADRE INSTITUTIONNEL ET LE FINANCEMENT

5. 1. le mécanisme institutionnel

Pour une meilleure coordination des actions et une plus grande efficacité des interventions, il importe de tenir compte du caractère transversal de la cible famille. Aussi, est – il nécessaire de créer un cadre interministériel d'orientation, un comité des experts gouvernementaux et un comité consultatif ouvert aux partenaires au développement et à la société civile pour une meilleure prise en compte des besoins des familles.

5.1.1. le conseil interministériel

Il est présidé par le Premier Ministre qui examine et entérine les recommandations faites par les experts et les ministres dans le domaine de la politique familiale. Le conseil interministériel donne les grandes orientations des programmes en faveur des familles et veille à ce que la dimension familiale soit intégrée dans les politiques sectorielles. Le Ministre chargé de la famille prépare et présente le rapport introductif aux réunions du comité interministériel.

5.1. 2. le comité des experts gouvernementaux

Il est composé d'experts des ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre des programmes en faveur des familles. Ce comité est présidé par le Ministère en charge de la politique familiale. Il a pour mission de donner un avis technique sur les questions majeures en rapport avec la famille qui interpellent le Gouvernement et qui nécessitent l'implication des autres ministères techniques. Les membres de ce comité doivent également veiller à ce que les programmes sectoriels de leurs ministères respectifs prennent en compte la dimension familiale.

5.1. 3. la direction chargée de la famille

Elle est chargée d'améliorer les conditions sociales, économiques et culturelles des familles, de définir le cadre juridique de la famille et de favoriser les échanges entre le ministère et les différents acteurs de la politique familiale. Elle doit jouer le rôle de tête de file étant donné que toutes les cibles femmes, enfants, personnes âgées, personnes handicapées sont des membres à part entière de la cellule familiale. Cette vision implique nécessairement que tous les programmes en faveur de l'enfant et de la femme partent du noyau central qu'est la famille et se ramifient en fonction des

besoins spécifiques des autres cibles déjà mentionnées. Cette centralité de la famille par rapport aux missions et attributions du MFDSSN constitue un atout fondamental pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme cohérent et global qui permet de prendre en compte les besoins des populations dans le cadre de leur environnement familial. Cette approche a l'avantage de ne pas singulariser la femme, l'enfant, la personne âgée ou la personne handicapée mais plutôt de les placer dans leur environnement réel afin d'intégrer, au moment de la conception des stratégies d'intervention, tous les facteurs favorables ou défavorables à l'atteinte des objectifs poursuivis.

5.1.4. L e comité national consultatif

Ce comité regroupe les différents acteurs de la politique familial : les universités et instituts de recherche, les organisations de la société civile, les journalistes, les agences du système des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et des représentants des ministères techniques et peut être élargi à toute autre personne ressource. Il prépare et organise en collaboration avec le Ministère tous les évènements spéciaux en faveur des familles notamment la journée internationale de la famille. Il participe également à la réflexion stratégique dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des familles. Le comité est présidé par le Ministre chargé de la famille. Le secrétariat est assuré par un représentant de la société civile. Le comité consultatif constitue un cadre d'échange et de partage par excellence sur toutes les questions qui interpellent les familles. A ce titre, il prépare et anime la conférence annuelle sur la famille dont l'objet est de faire des recommandations aux pouvoirs publics pour mieux répondre aux besoins pratiques et aux intérêts stratégiques des familles. Il est appuyé en cela par les services techniques du ministère.

5.1.5. les comités consultatifs déconcentrés

a) le comité régional de la famille

Il participe à l'élaboration des programmes régionaux inspirés du Document d'Orientation pour la promotion de la famille et émet des avis sur toutes les affaires et dossiers relatifs à la protection et au développement de la famille. Il appuie également les collectivités locales à apporter des réponses concrètes aux besoins des familles. Il est composé de représentants des services régionaux des ministères

techniques, des collectivités locales des associations et organisations s'occupant des questions relatives à la famille.

b) le comité consultatif départemental

Il participe à l'élaboration des programmes départementaux et émet des avis sur tout ce qui concerne la famille à l'échelle du département. Il est composé de représentants des ministères, des collectivités locales, des associations de défense des droits de la famille, les partenaires ONG et bailleurs locaux.

5.2. Le financement des programmes en faveur des familles

Répondre de manière concrète aux besoins des familles par la mise en œuvre de programmes cohérents et efficaces requiert des moyens importants. Les différentes sources de financement sont l'Etat, les collectivités locales, les partenaires bailleurs de fonds, la société civile et les familles elles-mêmes.

Plusieurs ministères inscrivent dans leur budget des rubriques pour répondre aux besoins des familles. Cependant, l'Etat doit mettre à la disposition du ministère chargé des questions relatives à la famille des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des programmes de promotion économique et sociale des familles conformément au programme d'action prioritaire du DSRP et à sa ligne d'action qui vise l'amélioration des conditions de vie des familles à prendre en charge les enfants. Les ressources de L'Etat pourront être complétées par celles des bailleurs de fonds. D'où la nécessité de renforcer le partenariat avec les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans la mise en œuvre de la politique familiale. Les ONG peuvent dans ce cadre jouer un rôle important en venant en appoint à l'action de l'Etat. De même, les collectivités locales peuvent contribuer dans le financement des programmes en faveur des familles notamment les plus démunies par le financement de micro projets ou l'allocation de bourses d'études.

Les familles devraient, elles-mêmes, participer, à la hauteur de leurs moyens, au financer des programmes dont elles sont les principales bénéficiaires. Cette participation des communautés renforce généralement leur adhésion aux programmes.